



Mieux comprendre l'affaiblissement des services publics

Quand les fondations privées ébranlent les fondations de l'édifice social



La Table ronde

La Table ronde des O.V.E.P. de l'Outaouais inc.

Une Table régionale du MÉPACQ

www.trovepo.org

Tél. : 819 771-5862

Coproduction de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et de l'Observatoire Fondation Chagnon (de la Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire [OVEP] de l'Outaouais), août 2009

Introduction

Nous voyons apparaître dans le paysage social québécois, des fondations d'un nouveau genre qui, en concertation avec le gouvernement, déterminent les besoins qui méritent une réponse et la façon dont sera fournie cette réponse.

Le Québec passe d'une philanthropie participative à une philanthropie des affaires et avec celle-ci, à une redéfinition des rapports sociaux basés sur un souci constant de performance, de territorialisation et d'atteinte de résultats probants et surtout rapides.

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas uniquement le fait que ces fondations tentent d'interférer dans les politiques publiques, mais surtout que l'État applaudisse de telles initiatives et en fasse la promotion.

Quand la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'en mêlent

Depuis des années, des organisations internationales mettent de l'avant des stratégies pour déconstruire les services publics et les soumettre aux lois du marché. Par exemple, pour ce faire, la Banque mondiale a déjà proposé le défaut de ressources, la privatisation, la tarification, la déréglementation et la communautarisation. Dans ce cas-ci, c'est de communautarisation dont il est question et de ses effets sur la pérennité des services publics.

Pour Frédéric Lesemann de l'INRS-Urbanisation, culture et société : « Divers *think tanks* (c'est-à-dire des groupes de hauts fonctionnaires et parfois de gens d'affaires influents) se réunissent régulièrement depuis des années [...] et développent et partagent des réflexions politiques sur les orientations à donner aux

services publics. [...] On est vraiment en présence d'une vision intégrée à l'échelle internationale, autant des modes d'intervention auprès des populations défavorisées que d'une critique de l'action gouvernementale jugée inefficace et devant s'ouvrir au secteur privé ou au secteur associatif.



Les orientations promues au Québec par la Fondation Chagnon s'inscrivent directement dans les mêmes orientations et les actions recommandées par l'OCDE¹. » D'ailleurs André Chagnon affirmait en 2002 que les fondations « [...] sont souvent mieux placées pour remonter à la source des problèmes de la société que les gouvernements, trop électoralistes². » Traduction libre : Au diable la solidarité, et vive la charité!

Regard historique sur les fondations privées au Québec

Il existe depuis longtemps des fondations privées au Québec. Pensons à la Fondation de la famille J.W. McConnell, à la Fondation Solstice, à la Fondation Canadian Tire, à la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* (Loblaws), etc.

Plus récemment, à la suite de compressions importantes dans les services publics et pour pallier à celles-ci, un grand nombre d'écoles et d'hôpitaux ont mis sur pied des fondations leur servant à financer, par exemple, l'achat d'équipement. Cependant, avec l'argent recueilli, ces fondations ne tentent pas, pour le moment à tout le moins, de dicter au gouvernement les politiques sociales à mettre en œuvre.

Ce qui est nouveau, c'est cette génération de fondations privées qui sort de la charité pour s'immiscer dans la définition des politiques publiques ou pour offrir des services publics que l'État devrait

offrir aux citoyennes et citoyens du Québec. C'est ce que certains appellent la philanthropie d'affaires³.

À notre connaissance, il n'existe que deux fondations au Québec s'inscrivant dans cette nouvelle génération. Elles interviennent dans le rayon des services publics et dans la définition des politiques publiques. Ce sont :

- La Fondation Lucie et André Chagnon qui gère aujourd'hui presque un milliard de dollars, dont la moitié des sommes proviennent des fonds publics. Elle a obtenu son numéro d'organisme de bienfaisance en 2000⁴.
- Une fondation cofinancée par trois compagnies pharmaceutiques et le gouvernement du Québec pour offrir des services aux aidantes et aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'éducation et les familles dans la mire de la philanthropie d'affaires

Il est à noter que les trois compagnies pharmaceutiques « partenaires » du gouvernement du Québec pour les aidantes et aidants de personnes aux prises avec la maladie d'Alzheimer avaient des intérêts particuliers à défendre puisqu'elles produisaient des médicaments destinés aux personnes atteintes. En échange de l'accès aux personnes ciblées et à leurs proches, elles promettaient de soutenir les services à domicile de ces personnes.

Dix ans après sa création, la Fondation Chagnon gère, quant à elle, plusieurs fonds partenariaux. Et comme elle cible particulièrement la « réussite éducative des jeunes Québécois⁵ », il n'est pas étonnant de constater que l'éducation et les familles sont dans sa mire. Mais pas n'importe lesquelles. La Fondation Chagnon cible les familles pauvres, qui supposément, soutiennent mal leurs jeunes dans leur réussite éducative, pas plus dans leur apprentissage de saines habitudes de vie, les alimentent mal, etc.

Bref, la Fondation s'attarde aux pauvres sans se questionner sur les causes de la pauvreté et elle se propose de les « contrôler ».

■ **Projet Québec en Forme**

Québec en Forme a pour mission de contribuer, par le soutien de projets, à la mobilisation de communautés locales et à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécoises et Québécois, de la naissance à dix-sept ans inclusivement. Les programmes d'activité physique se réalisent en milieu scolaire ou parascolaire. Les opérations de Québec en Forme sont régionalisées; l'instance régionale s'appelle un « comité d'action local (CAL) ».

**Budget :
400 millions
sur 10 ans
(dont
200 millions
de fonds
publics).**

**Budget :
500 millions
sur 10 ans
(dont
250 millions
de fonds
publics).**

■ **Projet sur la maturité scolaire (Québec Enfants)**

Québec Enfants a pour mission de soutenir des projets de communautés locales visant le développement global de l'enfant, de la conception à cinq ans, afin de favoriser une entrée scolaire réussie. Là aussi, il existe des CAL.

■ **Projet sur la persévérance scolaire**

Le 27 mars 2009, le premier ministre du Québec, Jean Charest, a procédé au lancement de la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*. Il en a présenté les grandes orientations et a souligné l'importance de la persévérance scolaire. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon ont conclu une entente pour une initiative innovatrice et à long terme afin de soutenir les efforts de mobilisation par la réussite éducative des jeunes. Il s'agit bien sûr du milieu scolaire et des parents, mais aussi des municipalités, du milieu des affaires et de la santé ainsi que des organismes communautaires⁶. Les opérations du projet sur la persévérance scolaire seront régionalisées par le biais des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec, instances qui sont déjà en place.

LES SYNDICATS SUSPECTS

Que ce soit pour le projet Québec en Forme, celui sur la maturité scolaire ou celui sur la persévérance scolaire, les concertations excluent généralement les enseignantes et enseignants. Même pour la table de concertation sur la violence à l'école, les profs n'ont pas été invités à prendre part aux travaux des groupes-relais. Les syndicats les représentant sont suspects.

Avec son budget global de 50 millions de dollars (donc 25 millions de fonds publics), le projet sur la persévérance scolaire est la plus petite des quatre initiatives partenariales entre le gouvernement du Québec et la famille Chagnon.

■ **Le fonds de soutien aux proches aidantes et aidants**

Ce fonds de 200 millions de dollars sera destiné à 75 % aux aidantes et aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les proches des aînées et aînés ayant d'autres incapacités se partageront les 25 % restant⁷.

Questionnée à ce sujet en commission parlementaire, la ministre Blais, responsable des personnes âgées, a justifié ce choix de la façon suivante : [...] « je pense que, si la famille Chagnon a décidé d'investir dans la maladie d'Alzheimer, c'est qu'entre autres [...] et puis, nous aussi, la raison pour laquelle on souscrit à ça, c'est qu'on en voit énormément, [...] et que la maman Chagnon est atteinte de la maladie d'Alzheimer⁸ ». Autrement dit, une famille fortunée dont l'un de ses membres est touché par une maladie peut orienter une politique gouvernementale de services à domicile.

**Budget :
200 millions
de dollars
(dont
150 millions
de fonds
publics).**

Les fondations nous coûtent cher

Dans son livre *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*, Brigitte Alepin, comptable et fiscaliste, rappelle que la famille Chagnon a fait fortune grâce aux fonds publics.

Quelques citations pour s'en convaincre :

- la Caisse de dépôt et placement du Québec a financé directement ou indirectement plus de 75 % de la transaction ;
- elle a perdu près de 2,5 milliards de dollars dans cette transaction ;
- en faisant intervenir une fondation et en lui donnant 1,4 milliard de dollars, les Chagnon se sont retrouvés avec un montant net après impôts estimé à 1,03 milliard!⁹ ».

Nous avons donc largement financé la fortune de la famille Chagnon.

Des fondations qui posent de nombreux enjeux

🌻 **Les enjeux démocratiques**

Quand le gouvernement pige dans les fonds publics pour alimenter des fondations privées, nous perdons tout contrôle sur les fonds, certes, mais aussi sur les orientations et les priorités d'action. Nos gouvernants, par leurs choix, ne peuvent, sans débat, remettre en question des principes aussi fondamentaux que l'universalité. Quand il est question de choix collectifs, de solidarité, l'État a indéniablement un rôle à jouer. Pourtant, on a l'impression actuellement que l'État contribue largement aux dérives de la solidarité.

🌻 **Les enjeux historiques**

Il faut avoir la mémoire bien courte pour oublier qu'au Québec, avant la création de l'État québécois garant de droits, le soutien aux familles nécessiteuses relevait de la charité. Les mesures variaient d'une ville à l'autre et les mesures de contrôle étaient nombreuses. C'est précisément pour contrer l'arbitraire et le contrôle social qu'ont été établies des politiques sociales universelles et nationales.

🌻 **Les enjeux politiques**

Tous les services publics ont été construits sur la base de grands principes fondamentaux : l'universalité, l'accessibilité, la gestion publique et la gratuité. L'État avait ainsi jeté les bases d'une société de droit qui permettait à chacune et chacun d'avoir accès à des services sur la base de sa citoyenneté.

C'est ce modèle qui est bradé à quelques fondations d'affaires. On peut se demander quels intérêts sont réellement servis. Ceux des personnes à faible revenu ou ceux des dirigeants de ces fondations qui s'activent pour imposer les règles du marché aux services publics sous prétexte de « l'inefficacité de l'État ? »

🌻 **Les dérives linguistiques**

Les mots ne sont pas neutres. Par exemple, quand le rapport Ménard et la Fondation Chagnon parlent de « persévérance scolaire » plutôt que de « décrochage scolaire », ils font dévier le débat de fond. Selon leur approche, les jeunes décrochent de l'école tout simplement parce qu'ils ne sont pas assez persévérants. C'est la persévérance qu'il faut leur apprendre.

Cela est utile pour évacuer du décor, le débat de fond sur la pauvreté, le sous-financement chronique du réseau de l'éducation, la mise en place d'une réforme de l'éducation qui a eu des effets désastreux sur les enfants en difficulté, etc.

Les enjeux pratiques

Sur les communautés

Il y a un net recul des droits des citoyennes et citoyens puisque ces fondations ciblent les familles pauvres. Certes, les familles peuvent avoir besoin de ressources, mais elles sont cruellement ciblées sur la base du postulat de leurs incompétences supposées.

Sur les services publics

80 % des sommes gérées par la Fondation Chagnon concernent le secteur de l'éducation. Pendant ce temps, le gouvernement québécois abdique de ses responsabilités et maintient le réseau public dans un état de sous-financement chronique. Le message qu'il passe ainsi c'est que l'innovation se fera pour l'essentiel, hors réseau.

Sur les groupes communautaires

Le financement public est loin de répondre aux besoins. Les seules nouvelles sources de financement sont celles des fondations d'affaires. Le financement est contractuel et annuel. La docilité peut faciliter le renouvellement du contrat. Cependant, pour accepter de tels contrats, il faut accepter que ce ne soit plus l'assemblée générale qui soit « souveraine ». Les groupes se sont battus contre l'ingérence gouvernementale. Est-ce que l'ingérence privée, financée en grande partie par les fonds publics, est plus acceptable?

Les leçons à tirer de l'expérience haïtienne avec The Global Fund to fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Les fonds investis par les fondations sont souvent importants et généralement limités dans le temps. Ils sont également des catalyseurs qui drainent les forces vives d'un milieu. Cependant, l'expérience de "The Global Fund" pour la lutte contre le SIDA en Haïti démontre bien à quel point cela peut avoir des effets pervers quand tout repose sur la philanthropie.

L'injection d'énormes sommes d'argent par cette fondation pour des problèmes de santé spécifiques comme le SIDA en Haïti a permis de réduire de 6 % à 3 % la prévalence du VIH dans ce pays entre 2002 et 2006. Cependant, au cours de la même période, Haïti a connu des reculs sur tous les autres indicateurs de santé.

L'absence de débat démocratique

La création des services publics québécois a permis de sortir de l'approche charitable à géométrie variable pour reconnaître des droits sociaux, économiques et culturels et les conditions d'exercice de ces droits à toutes et à tous. Le recours à des fondations pour la livraison de services publics à la population est donc un recul¹⁰.

De fait, il n'y a jamais eu de véritable débat public sur ces choix gouvernementaux. Le gouvernement québécois agit comme s'il était le propriétaire de l'État québécois et qu'il avait la légitimité de brader les services publics. Le gouvernement québécois est simplement notre mandataire et il a le devoir de protéger le bien commun.

Un véritable débat public s'impose !

1. Frédéric LESEMANN, INRS-Urbanisation, culture et société, *L'irruption des fondations privées dans le communautaire : une nouvelle gouvernance des services publics*, Bulletin de liaison, Vol. 33 n° 2, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, octobre 2008.
2. Sophie COUSINEAU, *Du tofu et de la charité (4)*, La Presse, Le Monde des Affaires, 3 mai 2002, p. D4.
3. TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE, *La Fondation Lucie et André Chagnon, son avènement, ses enjeux et les impacts qui en découlent*, juin 2009.
4. Site de la Fondation Lucie et André Chagnon au <http://www.fondationchagnon.org>.
5. Idem.
6. Ibidem.
7. Commission des affaires sociales, 4 mai 2009, 16h.
8. Commission des affaires sociales, verbatim de la consultation particulière sur le projet de loi n° 6 : Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés, 24 mars 2009, 16h40.
9. Brigitte ALEPIN, *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*, Éditions du Méridien, 2004, pp. 29-36.
10. Laurie GARRETT, *Global Health*, Foreign Relations "The Challenge of Global Health", mars/avril 2007.



La Table ronde
La Table ronde des
O.V.E.P. de l'Outaouais inc.
Une Table régionale du MÉPACQ
Tél. : 819 771-5862

www.trovepo.org



www.lafae.qc.ca



Ce document est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.